

L'an deux mille dix neuf, le mardi vingt six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

Bernard ENAULT, Maire.

Gérard DÉREL, Eric BURNEL, Catherine BIDEL, Ghislaine DESPREZ, Sylvie BLANCHER, Adjoints.

Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Emmanuel LEROUX, Christophe BREL, Anthony LY, Sarah HEYVANG Sandrine RIMASSON, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Christian CHARDON donne pouvoir à Monsieur Gérard DÉREL

Madame Sandrine LATIRE donne pouvoir à Monsieur Eric BURNEL

Monsieur Philippe LEMONNIER donne pouvoir à Madame Catherine BIDEL

Etaient absents :

MM. Didier EUDES, Nicolas CLAISSE. Madame Céline LELONG.

Secrétaire de séance :

Monsieur Eric BURNEL est élu à l'unanimité secrétaire de séance

Monsieur Bernard ENAULT, Maire, ouvre la séance à 20 h 05.

Le compte rendu du 15 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

592 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON
--

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-64 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- Le transfert au 1^{er} janvier 2019 des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La charge de travail pour la mise en place du service eau et assainissement,
- La nécessité de renforcer ponctuellement le personnel par un agent qualifié,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon. Cette convention précisera conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Cette mise à disposition portera sur une durée de 16/35^{ème}, du 04 mars au 15 mars 2019 et tous les mardis jusqu'au 31 mai 2019 sur une durée de 5/35^{ème}.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition proposée
- **AUTORISE** son Maire ou son adjoint à signer cette convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes des Vallée de l'Orne et de l'Odon.

593 - CDD AGENTS TECHNIQUES : MODIFICATION D'UN POSTE – CREATION D'UN POSTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL, adjoint au maire chargé du personnel qui informe le conseil municipal :

- qu'en raison d'effectifs importants en petite section maternelle, il est nécessaire de réorganiser le travail pour un bon fonctionnement dans ce service, de modifier la délibération 585/2018 et d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint technique contractuel de 6,76/35^{ème} à 10,66/35^{ème} annualisée, à compter du 1^{er} mars 2019.
- qu'en raison de cette réorganisation, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel de 6,54/35^{ème} annualisée avec rétroactif à compter du 29 janvier 2019 pour la surveillance de la cour élémentaire pendant la cantine.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** :

- qu'en raison d'effectifs importants en petite section maternelle, qu'il est nécessaire de réorganiser le travail pour un bon fonctionnement dans ce service, de modifier la délibération 585/2018 et d'augmenter la durée hebdomadaire d'un adjoint technique contractuel de 6,76/35^{ème} à 10,66/35^{ème} annualisée, à compter du 1^{er} mars 2019.
- qu'en raison de la réorganisation du travail, qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel de 6,54/35^{ème} annualisée avec effet rétroactif à compter du 29 janvier 2019 pour la surveillance de la cour élémentaire pendant la cantine.

594 - SIGNATURE DE L'AVENANT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'ORNE ET DE L'ODON AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans le Calvados territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrages, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés par le territoire.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer l'avenant n°1 du contrat de territoire 2017 – 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

595 - CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMÉRIQUES DANS LES BIBLIOTHÈQUES DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESPREZ, adjoint au maire chargée de la médiathèque expliquant que cette convention d'une durée de douze mois vise à formaliser un partenariat entre la commune de Fontaine Etoupefour et le Département du Calvados autour du développement du numérique et les usages auprès des usagers de notre bibliothèque.

Une participation financière est fixée à 0.15€ par habitant soit 336,45€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le partenariat entre la commune de Fontaine Etoupefour et le Département du Calvados autour du développement du numérique et les usages auprès des usagers de la bibliothèque.
- **S'ENGAGE** à verser au Département du Calvados une participation financière de la commune correspondant à une partie du coût de fonctionnement de la « boîte numérique » ; cette participation est fixée à 0.15€ par habitant soit 336,45€.
- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer la convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes du dimanche 26 mai 2019 : Monsieur le Maire demande que les conseillères et conseillers se positionnent pour les permanences.
- « Les Boréales » : A l'occasion de la 28^{ème} édition du festival « Les Boréales » qui se déroulera du 14 au 24 novembre 2019, Madame DEPREZ informe le conseil qu'un partenariat entre le Directeur de Normandie Livre & Lecture et la médiathèque municipale de Fontaine Etoupefour a été signé pour la journée de sensibilisation à la culture contemporaine Norvégienne qui se déroulera le lundi 25 mars 2019. 120 personnes environ sont attendues à la médiathèque.
- 27/03/2019 à 19 heures : Vote du Budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.